

Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 37

2010

DOI: 10.11588/fr.2010.0.44881

Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

FLORENCE CLOSE

DE L'ALLIANCE FRANCO-LOMBARDE À L'ALLIANCE FRANCO-PONTIFICALE

Sur la mention de l'appel de Grégoire III (739) dans l'historiographie carolingienne*

Les circonstances de l'avènement de Pépin III à la royauté font, depuis quelques temps, l'objet d'une importante remise en cause¹. Au nombre des incertitudes figure notamment la question de la véritable implication du pape Zacharie dans cet indiscutable ›coup d'État‹ et, à sa suite, toute la problématique de la genèse de l'alliance franco-pontificale. À quand remontent les premiers contacts? À qui les doit-on? Quelles furent les motivations des différents protagonistes, tant du côté romain que franc? Quelle fut la nature exacte – politique et / ou spirituelle – de cette alliance? On ne peut répondre à toutes ces questions sans prendre en considération, d'une part, la situation politique complexe en Francia sous le majordomat de Charles Martel puis de ses deux fils Carloman et Pépin et, d'autre part, la relation qui unissait Rome à Byzance durant la première moitié du VIII^e siècle. Or, vers 739, le pape Grégoire III lança un vibrant appel à l'aide au maire du palais pour qu'il délivrât Rome des Lombards qui assiégeaient la ville. Il lui aurait proposé, en retour, de se détourner de la protection byzantine pour s'en remettre à celle des Francs. Charles Martel éluda cette requête, préférant préserver l'alliance franco-lombarde plutôt qu'honorer la proposition pontificale; l'épisode est bien connu². Les sources trahissent le malaise des

* Cet article est né d'une communication présentée à l'université de Limoges dans le cadre du séminaire d'histoire médiévale du professeur Philippe Depreux. Qu'il trouve ici l'assurance de notre reconnaissance pour le chaleureux accueil qu'il nous a réservé.

1 Lors d'un colloque organisé à Düsseldorf en décembre 2000, Josef Semmler a soutenu que Pépin n'avait été oint qu'une seule fois, en 754, au cours du séjour du pape Étienne II à l'abbaye de Saint-Denis, remettant ainsi en question la réalité de l'onction de 751. Josef SEMMLER, *Zeitschichtsschreibung und Hofhistoriographie unter den frühen Karolingern*, dans: Johannes LAUDAGE (dir.), *Von Fakten und Fiktionen. Mittelalterliche Geschichtsdarstellungen und ihre kritische Aufarbeitung*, Cologne, Weimar, Vienne 2003, p. 135–164. Cette étude amendée, complétée et intitulée «Die Erhebung Pippins» constitue le premier chapitre de Josef SEMMLER, *Der Dynastiewechsel von 751 und die fränkische Königssalbung*, Düsseldorf 2003 (*Studia humaniora. Series minor*, 6). À l'occasion du 1250^e anniversaire de l'avènement des Carolingiens, un colloque s'est tenu à Bonn sur le thème du changement de dynastie de 751. Ce symposium, rassemblant quelques-uns des plus éminents spécialistes germaniques et anglo-saxons du haut Moyen Âge, tendait à faire le point sur l'état d'avancement de la recherche en ce domaine. Matthias BECHER, Jörg JARNUT (dir.), *Der Dynastiewechsel von 751. Vorgeschichte, Legitimationsstrategien und Erinnerung*, Münster 2004. Pour une revue bibliographique récente des thèses en présence, consulter Florence CLOSE, *Le sacre de Pépin de 751? Coullisses d'un coup d'État*, dans: *Revue Belge de Philologie et d'Histoire* 85 (2007), p. 835–852.

2 Robert FOLZ, *Le couronnement impérial de Charlemagne*, nouv. éd., Paris 2008 [1964], p. 55; Matthias BECHER, Karl der Große, Munich 2007, p. 35; Paul FOURACRE, *The Age of Charles Martel*, Harlow 2000, p. 159.

historiographes des VIII^e et IX^e siècles appelés à commémorer l'événement. Elles suggèrent la volonté des Carolingiens de jeter partiellement le voile sur les circonstances politiques dans lesquelles Grégoire III se tourna vers Charles Martel, faisant jaillir à leur lecture, quelques nouvelles interrogations. Que penser des nuances subtiles apportées, au fil du temps, à la version initiale? Comment fut perçu par les Francs le projet du pape de se détourner de l'empereur pour s'attacher au maire du palais? Quel fut le véritable impact de cette première tentative d'alliance franco-pontificale? Après un rappel synthétique du contexte politique et religieux international dans lequel cet appel à l'aide fut lancé, nous tenterons d'apporter quelques éléments de réponses aux questions que nous venons de formuler³. Puisse cet article attirer l'attention du lecteur sur l'intéressante complexité de l'histoire de la genèse de l'alliance franco-pontificale, ravivée par les récentes conclusions de la recherche consacrée à l'historiographie carolingienne⁴.

I. Les Francs et la papauté avant 739

En 791, Charlemagne ordonna que fussent restaurées et recopiées en vue de leur conservation, les lettres pontificales »du temps de son grand-père, le seigneur Charles de bonne mémoire, de son glorieux père, Pépin, et de son temps à lui«⁵. Ce souci de conserver la trace des échanges épistolaires entre la papauté et les premiers Carolingiens allait bien au-delà du seul devoir de mémoire⁶. Le roi entendait très manifestement immortaliser le souvenir de la relation qui unit sa famille à la papauté, en soulignant le rôle de défenseur de l'Église déjà assumé par ses ancêtres. Le *Codex Carolinus* (CC) n'est pas le fruit d'un assemblage exhaustif mais le résultat d'une scrupuleuse collecte de documents entreprise à des fins propagandistes. Il a, de toute évidence, participé à la construction de l'idéologie carolingienne en suscitant, par le

3 Ces questions avaient déjà retenu l'attention de Thomas F.X. NOBLE, *The Republic of St. Peter. The Birth of the Papal State, 680–825*, réimpr., Philadelphie 1991 [1984], p. 44–49.

4 Les travaux consacrés à ces questions se sont multipliés ces dernières années de sorte qu'il nous paraît impensable de proposer ici une bibliographie exhaustive. On retiendra notamment: Yitzhak HEN, Matthew INNES (dir.), *The uses of the past in the early middle ages*, Cambridge 2000; Rosamond MCKITTERICK, *History and Memory in the Carolingian World*, Cambridge 2004; EAD., *Constructing the Past in the Early Middle Ages: Case of the Royal Frankish Annals*, dans: *Transactions of the Royal Historical Society*, 6^e série 7 (1997), p. 101–129; Roger COLLINS, *Die Fredegar-Chroniken*, Hanovre 2007 (MGH Studien und Texte, 44). Nous reviendrons plus bas (p. 10–13) sur les principales conclusions de ces contributions.

5 *... ita in hoc opere utilissimum sui operis instruxit ingenium, ut universas epistolas, quae tempore bonae memoriae Domni Caroli avi sui nec non et gloriosi genitoris sui Pippini suisque temporibus de summa sede apostolica beati Petri apostolorum principis seu etiam de imperio ad eos directae esse noscuntur, eo quod nimia vetustatae et per incuriam iam ex parte diruta atque deleta conspexerat, denuo memorabilibus membranis summo cum certamine renovare ac rescribere decrevit.* *Codex Carolinus*, éd. Wilhelm GUNDLACH, dans: *Epistolae Merovingici et Karolini aevi*, t. 1, Berlin 1892 (MGH Epp., 3), p. 469–653; ici, p. 476, l. 7–15. Pour une étude systématique de cette collection épistolaire, voir Achim Th. HACK, *Codex Carolinus. Päpstliche Epistolographie im 8. Jahrhundert*, 2 vol., Stuttgart 2006. Le prologue de ce codex peut être daté d'entre le 25 décembre 790 et le 8 octobre 791. Cf. *ibid.*, vol. 1, p. 61–62.

6 Sur l'entreprise de restauration et de conservation de ces lettres: HACK, *Codex Carolinus* (voir n. 5), vol. 1, p. 60–69.

fait même de sa compilation, une réflexion sur la place du roi des Francs au côté du pape. La question lombarde est au centre de cette correspondance. Le couronnement de Charlemagne en tant que roi des Lombards en 774 infléchit le ton de la correspondance. Jusqu'à ce que le roi des Francs ravît la couronne à Didier, les papes successifs ne ménagèrent pas leurs efforts pour convaincre les Pippinides de leur apporter le secours nécessaire pour résister aux tentatives lombardes d'annexion. Passé cette date, ils manifestèrent un souci constant d'entretenir de bonnes relations avec celui qui régnait désormais sur la plaine élargie du Pô⁷.

Toutes les lettres pontificales adressées aux Pippinides ne se retrouvent pas dans le *Codex Carolinus*⁸. La plus ancienne lettre contenue dans ce recueil remonte à l'année 739⁹. En l'absence de traces d'échanges épistolaires entre les Mérovingiens et l'évêque de Rome, on pourrait croire que les premiers contacts entre le pape et le détenteur du pouvoir dans le royaume franc ne furent pas antérieurs aux dernières années de Charles Martel; ce fut, d'ailleurs, probablement, l'idée que Charlemagne et ses conseillers souhaitaient véhiculer. Cependant, d'autres sources sont là pour attester l'existence de rapports franco-pontificaux antérieurs au changement de dynastie; de toute évidence, l'expédition de la première lettre du *Codex Carolinus* n'a pas inauguré les échanges épistolaires entre Rome et la Francia. Grégoire II écrivit personnellement à Charles Martel en décembre 722 pour lui recommander l'évêque anglo-saxon Boniface et le maire du palais accueillit favorablement cette requête¹⁰. La lettre de recommandation pontificale porte alors l'accent sur la réputation de Charles Martel sans, pour autant, attester l'existence d'une relation personnelle entre les deux hommes¹¹. Le pape s'adresse à celui qui semblait alors faire régner l'ordre sur la rive droite du Rhin¹². La lettre de Grégoire II est probablement le plus ancien témoin d'un premier accord passé entre un Pippinide et un évêque de Rome. Toutefois, cette collaboration n'est pas extraordinaire. À cette époque, la papauté recherchait, en Occident, l'appui nécessaire à la reconnaissance de sa primauté sur les autres patriarches¹³. Grégoire II entretenait alors des relations diplomatiques avec Eudes, le

7 Rosamond McKITTERICK, *Charlemagne. The Formation of a European Identity*, Cambridge 2008, p. 37–38 et 66–67.

8 HACK, *Codex Carolinus* (voir n. 5), vol. 2, p. 952–986 a identifié soixante-seize lettres perdues dont il a établi le catalogue.

9 Cf. infra, p. 15.

10 Michael TANGL (éd.), *Die Briefe des heiligen Bonifatius und Lullus*, Berlin 1916 (MGH Epp. sel., 1), L. 20, p. 33–34 et L. 22, p. 36–38. *Germania Pontificia*, vol. 4, éd. Hermann JAKOBS, Göttingen 1978 (*Regesta pontificum Romanorum*), n° 14, p. 10. – Cf. HACK, *Codex Carolinus* (voir n. 5), vol. 2, p. 946.

11 *Comperientes te, in Christo dilectissime, religiosae mentis affectum gerere in multis opportunitatibus debito salutis praemisso*. TANGL, *Die Briefe des heiligen Bonifatius* (voir n. 10), L. 20, p. 34, l. 3–5.

12 *... notum facimus Deo dilectae tuae dignitati praesentem fratrem Bonifatium fide et moribus approbatum a nobis episcopum consecratum atque institutionibus sanctae sedis apostolicae (...) informatum ad predicandum plebibus Germaniae gentis et ac diversis in orientali Reni fluminis parte consistentibus gentilitatis errore detentis vel adhuc insipientibus (...) necessario destinare*. Ibid., p. 34, l. 5–12; Rudolf SCHIEFFER, *Die Karolinger*, Stuttgart 2006, p. 40–41.

13 Paolo DELOGU, *The papacy, Rome and the wider World in the seventh and eighth centuries*, dans: Julia SMITH (dir.), *Early Medieval Rome and the Christian West. Essays in Honour of Donald A. Bullough*, Leiden 2000, p. 210–220.

prince d'Aquitaine¹⁴. Vers 720, il envoya à ce prince des éponges en usage à la table pontificale. Protégé ainsi que ses troupes par un fragment de celles-ci, Eudes remporta, en 721, devant Toulouse, une importante victoire sur les Sarrasins¹⁵. Il est possible que le pape anti-byzantin se soit en premier lieu tourné vers les Aquitains pour obtenir un soutien contre les Musulmans en échange d'une protection pontificale¹⁶. Grégoire II était également en bons termes avec le duc Theodo de Bavière. Ce dernier vint à Rome dans le courant de la 14^e indiction, soit entre le 1^{er} septembre 715 et le 31 août 716; c'était peu de temps après l'annonce du décès de Pépin II. Il est probable qu'il envisageait alors de profiter du désordre régnant dans le royaume franc pour consolider sa position et sceller de nouvelles alliances. Ce séjour coïncida avec les débuts de la réorganisation de l'Église de Bavière; Grégoire II désigna alors trois clercs pour mener à bien cette mission et leur confia des instructions précises¹⁷.

Par ailleurs, les Églises occidentales de l'époque étaient plus enclines que les orientales à considérer l'Église de Rome comme la référence en matière d'enseignement, comme la garante de la tradition ecclésiastique. Le pape dialoguait alors essentiellement avec les ecclésiastiques anglo-saxons et francs ainsi qu'avec les représentants de la nouvelle Église de Germanie. Grégoire II donna l'impulsion aux grandes entreprises pontificales d'aménagement et de rénovation des infrastructures et des sanctuaires romains du VIII^e siècle, manifestant ainsi son souci de répondre aux besoins matériels et aux attentes spirituelles des pèlerins venus *ad limina Petri*; les reliques de saint Pierre commençaient à exercer un indéniable attrait¹⁸. Les sources du haut Moyen Âge sont avares de détails sur ces pèlerins. Les ecclésiastiques et laïcs de basses conditions doivent avoir été nombreux à effectuer ce voyage mais seuls les faits et gestes des hommes de hautes classes sociales sont passés à la postérité dans les documents carolingiens¹⁹. À en croire le *Liber pontificalis*, le premier laïc notable à s'être rendu à

14 Karl Ferdinand WERNER, *Les origines*, Paris 1984 (*Histoire de France*, 1), p. 342.

15 Vie de Grégoire II, c. XI (tradition AC. Cf. infra, n. 88), dans: *Liber pontificalis*, éd. Louis DUCHESNE, t. 1, Paris 1886, p. 401, l. 12–23. Ces trois éponges en usage à la table pontificale (*tribus spongiis quibus ad usum mense pontificis apponuntur*) devaient vraisemblablement servir pour essuyer la patène après qu'elle avait été vidée des hosties consacrées comme c'est encore le cas dans la liturgie grecque. Cf. Henri LECLERCQ, 2. Éponge liturgique, dans: Fernand CABROL, Henri LECLERCQ (dir.), *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. 5/1, Paris 1922, col. 344; G. MARSOT, éponge, dans: Gabriel JACQUEMET (dir.), *Catholicisme. Hier. Aujourd'hui. Demain*, t. 4, Paris 1956, col. 354. – Les premiers envois de reliques de saints romains en Francia ne sont pas antérieurs au changement de dynastie et plus précisément, semble-t-il, à l'avènement du pape Paul I^{er}. Cf. Alan THACKER, *In Search of Saints: the English Church and the Cult of Roman Apostles and Martyrs in the Seventh and Eighth Centuries*, dans: SMITH (dir.), *Early Medieval Rome* (voir n. 13), p. 250–251; Julia SMITH, *Old Saints, New Cults: Roman Relics in Carolingian Francia*, *ibid.*, p. 320–322.

16 Michel ROUCHE, *L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes 418–781: naissance d'une région*, Paris 1979, p. 112–113. – Grégoire II était en bons termes avec le roi lombard Liutprand. Contrairement à ce qu'affirma Michel Rouché, il est peu probable que le pape de l'époque ait cherché un allié contre les Lombards.

17 Carl I. HAMMER, *From »Ducatus« to »Regnum«. Ruling Bavaria under the Merovingians and early Carolingians*, *Turnhout 2007*, p. 72–74.

18 DELOGU, *The papacy, Rome and the wider World* (voir n. 13), p. 212–213; Rudolf SCHIEFFER, *Charlemagne and Rome*, dans: SMITH (dir.), *Early Medieval Rome* (voir n. 13), p. 281–282.

19 S'intéressant à la mobilité et aux échanges entre l'Occident et l'Orient aux VIII^e et IX^e siècles,

Rome fut le duc de Bavière, Theodo²⁰. Pourtant, une lettre de Grégoire III à Charles Martel commémore une donation de luminaires à Saint-Pierre par les ancêtres des Carolingiens²¹. Ce don n'aurait-il acquis d'importance aux yeux de la papauté que du moment où les maires du palais régirent officiellement le royaume franc? De toute évidence, l'incitation pontificale au pèlerinage sur les terres de saint Pierre et les décisions individuelles ou collectives d'entreprendre un tel voyage étaient autant animées et motivées par des considérations spirituelles que politiques.

De ses contacts avec les Anglo-saxons, les Bavaois, les Aquitains et les Francs, l'évêque de Rome retira une certaine connaissance du contexte idéologique, diplomatique et géopolitique de l'Occident dit ›barbare‹. Il savait vers qui se tourner pour préserver les droits et l'intégrité de son duché romain. Les Aquitains passaient alors pour le meilleur rempart contre les invasions musulmanes. Au Nord-Ouest, les Francs occupaient une position stratégique pour la défense des territoires impériaux de la péninsule italique en cas de menace lombarde. Quand celle-ci se précisa, Charles Martel, le maire du palais mérovingien, s'imposa comme le plus à même de servir la double politique occidentale romaine en apportant à la fois un soutien aux chrétiens contre l'Islam et aux Romains contre les Lombards. La papauté restait en permanence attentive au bon déroulement de la réforme de l'Église de Bavière, orchestrées par des légats pontificaux avec le soutien du duc. À lire le *Liber pontificalis*, on ne faisait à Rome aucune distinction ni de grade ni de titre entre le maire du palais franc et les chefs régionaux autonomes. Écho de la réalité du pouvoir exercé, Eudes d'Aquitaine, Theodo puis Odilo de Bavière et Charles Martel étaient tous les trois qualifiés du titre de *princeps*²².

Michaël McCormick a remis en doute l'appauvrissement des échanges de biens et de personnes dans l'Occident carolingien. Il a souligné le désintérêt des clercs aristocrates carolingiens pour leurs inférieurs sociaux, justifiant cette attitude par des motifs inhérents à ce qu'il a appelé la »sociologie de la littérature carolingienne«. À propos des pèlerins en Terre sainte à l'époque carolingienne, il concluait que »ce phénomène était beaucoup plus important qu'on ne l'a reconnu jusqu'ici« Cf. Michaël McCORMICK, *Les pèlerins occidentaux à Jérusalem, VIII^e-IX^e siècles*, dans: Alain DIERKENS, Jean-Marie SANSTERRE (dir.), *Voyages et voyageurs à Byzance et en Occident du VI^e au XI^e siècle*. Actes du colloque international organisé par la Section d'Histoire de l'Université Libre de Bruxelles en collaboration avec le Département des Sciences Historiques de l'Université de Liège (5-7 mai 1994), avec la collaboration de Jean-Louis KUPPER, Genève 2000 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 278), p. 305. Cette conclusion nous semble transposable à l'étude des pèlerins à Rome à la période qui nous occupe ici, ce qu'a confirmé Bat-Sheva ALBERT, *Le pèlerinage à l'époque carolingienne*, Bruxelles, Louvain, Louvain-la-Neuve 1999 (Bibliothèque de la Revue d'Histoire Ecclésiastique, 82), p. 188.

20 *Theodo quippe dux gentis Baioariorum cum alios gentis suae ad apostoli beati Petri limina orationis voto primus de gente eadem occurrit*. Vie de Grégoire II, c. IV (voir n. 15), p. 398 – tradition AC.

21 *Omnia enim luminaria ad ipsius principis apostolorum et quae a vestris parentibus vel a vobis offerata sunt ipsi abstulerunt*. GRUNDLACH (éd.), *Codex Carolinus* (voir n. 5), L. 1 [=CC1], p. 477, l. 2-4.

22 Cf. WERNER, *Les origines* (voir n. 14), p. 339-340. – Childebrand, le demi-frère de Charles Martel qui supervisa la rédaction de l'*Historia vel Gesta Francorum* (cf. infra, p. 10), réserva, au contraire, exclusivement à Charles le titre de *princeps*. Cf. Ingrid HEIDRICH, *Titulatur und Urkunden der arnulfingischen Hausmeier*, dans: *Archiv für Diplomatik* 11-12 (1965-1966), p. 78-86.

II. Le contexte politique de l'appel de 739

La situation politique changea considérablement en Europe occidentale dans le courant des années 730, sous le pontificat de Grégoire III (731–741). On admet traditionnellement que l'avènement de ce pape coïncida avec une nouvelle orientation politique de la papauté. Sous son prédécesseur, la querelle des images avait provoqué des tensions entre Rome et Constantinople²³. Grégoire III vit bientôt Charles Martel comme le seul prince d'Occident capable d'enrayer les nouvelles velléités lombardes d'expansion dans la péninsule italique. L'appel à l'aide de 739 ne se conçoit pas sans un bref retour sur les relations qui unissaient les puissances militaires d'alors.

1. Rome et Byzance

Les premières profondes remises en cause de la conception antique du lien qui unissait la papauté à l'Empire virent le jour durant les premières décennies du VIII^e siècle. Le contexte politique, diplomatique, théologique et économique des années 724–755 provoqua puis nourrit considérablement cette réflexion. Léon III procéda, en effet, à une importante réorganisation de l'Empire, basée sur un renforcement des liens entre Constantinople et ses provinces par la restauration des vieilles normes d'intégration politique, fiscale et religieuse. Ce programme exigeait une subordination plus lourde des provinces au pouvoir centralisateur; il fut mal ressenti en Italie d'autant que les troupes impériales n'intervinrent pas lorsque, dans les années 730, les Lombards reprirent leurs offensives en vue d'étendre leur domination en Italie centrale. Dans un même temps, le pape avait à lutter contre la doctrine iconoclaste. Et, contrairement aux querelles théologiques antérieures, celle-ci avait été déclenchée et promue par l'empereur contre l'avis de certains patriarches, ce qui constituait une entrave majeure à la restauration de la paix de l'Église, dont l'empereur était par tradition le responsable²⁴. La précision chronologique et la portée réelle de chaque développement sont discutées mais on admet généralement qu'au fur et à mesure que Constantinople restaurait sa puissance, le poids des taxes croissait sur les terres de l'Église romaine tandis que l'iconoclisme impérial mécontentait la papauté²⁵. À en croire la »*Vie du pape Grégoire II*« insérée dans le *Liber pontificalis*, les premières véritables tensions entre Rome et Constantinople remonteraient en 724/25, époque pour laquelle le biographe évoque la contestation pontificale de l'impôt impérial sur l'Italie et les biens d'Église. La situation se serait envenimée en raison de la promulgation de l'interdiction impériale des images, au point que le pape dût se protéger des intentions meurtrières du représentant de l'empereur en Italie, l'exarque de Ravenne. On tient désormais ces informations pour exagérées. Néanmoins, demeure la question de

23 Thomas F.X. NOBLE, *Images, Iconoclasm, and the Carolingians*, Philadelphia 2009. Dans cette toute récente étude, l'auteur invite à relativiser l'importance accordée à la question des images dans les discussions du VIII^e siècle entre l'Est et l'Ouest. Il a identifié quelques périodes de cristallisation des débats; pour la première moitié du VIII^e siècle, il retient la décennie 720–730. *Ibid.*, p. 111–157.

24 DELOGU, *The papacy, Rome and the wider World* (voir n. 13).

25 Michaël MCCORMICK, *Byzantium and the West 700–900*, dans: Rosamond MCKITTERICK (dir.), *New Cambridge Medieval History*, t. 2: c. 700–900, Cambridge, New York 1995, p. 363.

savoir si l'auteur, un contemporain, a sciemment altéré les faits ou s'il a été influencé par les informations divergentes et peu fiables acheminées de Constantinople à Rome. Le rôle de Léon III dans la querelle iconoclaste reste fréquemment présenté comme la force motrice de la rupture entre le pape et l'empereur²⁶. Les tenants de cette thèse débattent depuis de nombreuses années sur le rôle effectif de l'empereur. Certains, dont Dietrich Stein²⁷ et plus récemment Paul Speck²⁸, ont soutenu que Léon III n'avait pas donné l'impulsion à la querelle; il n'y aurait eu ni décret contre les images, ni poursuite des iconophiles. Ces auteurs ont plaidé pour une remise en doute de la crédibilité de la «*Vie du pape Grégoire II*». Pour Hubert Mordek, au contraire, l'absence de référence au règne de l'empereur Léon III et de son fils Constantin V dans la formule de datation du synode romain de 732 doit être considérée comme une preuve irrévocable de rupture²⁹. S'appuyant sur les travaux de cet historien, Sebastian Scholz a récemment soutenu que la décision mentionnée dans la «*Vie du pape Grégoire III*» de graver le protocole du synode d'avril 732 sur trois tables de marbre placées dans le nouvel oratoire consacré à saint Pierre, sainte Marie et tous les saints, était l'écho de la volonté du pontife de faire connaître à tous les visiteurs la position romaine favorable aux images sans pour autant fixer à cette époque la rupture romano-byzantine³⁰.

L'autre motif de rupture entre Rome et Constantinople souvent avancé est la décision impériale de soustraire le patrimoine foncier de l'Italie du Sud et de l'Illyricum à l'obédience romaine. On admet traditionnellement que le gouvernement impérial répondit à la résistance italienne contre les taxes par la confiscation des propriétés pontificales en Sicile et en Calabre et par le transfert de la juridiction ecclésiastique sur le sud de l'Italie et l'Illyricum de Rome au patriarcat de Constantinople³¹. La date de la confiscation reste cependant l'enjeu d'importants débats. Nuançant quelques anciennes thèses, Vivien Prigent a soutenu récemment que la saisie de ces territoires aurait eu lieu sous le pontificat de Zacharie, pendant la guerre civile provoquée, dans les années 741–743, par l'usurpation du pouvoir impérial par Artabasde. La confiscation serait donc la cause déterminante du changement de l'orientation politique de la papauté plutôt que la conséquence de la décision d'Étienne II de s'allier aux Francs³². Aucun consensus ne s'est encore dégagé des conclusions tirées des recher-

26 Pour un aperçu récent des différentes thèses en présence: Sebastian SCHOLZ, *Politik – Selbstverständnis – Selbstdarstellung. Die Päpste in karolingischer und ottonischer Zeit*, Stuttgart 2006 (*Historische Forschungen*, 26), p. 24–45.

27 Dietrich STEIN, *Der Beginn des byzantinischen Bilderstreites und seine Entwicklung bis in die 40er Jahre des 8. Jahrhunderts*, Munich 1980 (*Miscellanea Byzantina Monacensia*, 25).

28 Paul SPECK, *Artabasdos, der rechthgläubige Vorkämpfer der göttlichen Lehren*, Bonn 1981; ID., *Bilder und Bilderstreit*, dans: Michael BRANDT, Arne EFFENBERGER (dir.), *Byzanz. Die Macht der Bilder. Katalog zur Ausstellung im Dom-Museum Hildesheim*, Hildesheim 1998, p. 56–67.

29 Hubert MORDEK, *Rom, Byzanz und die Franken im 8. Jahrhundert. Zur Überlieferung und kirchenpolitischen Bedeutung der Synodus Romana Papst Gregors III. vom Jahre 732 (mit Edition)*, dans: Gerd ALTHOFF, Dieter GEUENICH, Otto Gerhard OEXLE, Joachim WOLLASCH (dir.), *Person und Gemeinschaft im Mittelalter*. Karl Schmid zum fünfundschrzigsten Geburtstag, Sigmaringen 1988, p. 123–156. Thomas F.X. Noble partage de longue date cette conviction. Cf. NOBLE, *Images, Iconoclasm, and the Carolingians* (voir n. 23), p. 126 et n. 42.

30 SCHOLZ, *Politik – Selbstverständnis – Selbstdarstellung* (voir n. 26), p. 36–45.

31 McCORMICK, *Byzantium and the West 700–900* (voir n. 25), p. 363.

32 Vivien PRIGENT, *Les empereurs isauriens et la confiscation des patrimoines pontificaux d'Italie*

ches consacrées à la rupture de l'alliance politique entre Rome et Byzance. Néanmoins, de nombreux indices semblent converger en faveur du maintien d'une politique pontificale conciliante à l'égard de l'empereur, au moins jusqu'aux premières années du pontificat de Zacharie qui n'hésita pas à intervenir par deux fois auprès des rois lombards pour protéger Ravenne³³.

2. Rome et les Lombards³⁴

Renouant avec le rêve ancestral de régner sur toute la péninsule, le roi lombard Liutprand aspirait au contrôle stratégique de la route reliant la plaine du Pô au duché de Spolète, axe essentiel pour l'exercice de son autorité sur ses duchés méridionaux. Aussi, dans le courant des années 730, intensifia-t-il les campagnes d'expansion de sa souveraineté. Les réactions hostiles de l'exarque à son endroit incitèrent le roi à attaquer Ravenne; il la prit en 732. L'exarque la récupéra deux ans plus tard à l'heure où Liutprand menait d'intensives campagnes en Italie centrale et méridionale contre le duc de Spolète, Transamond. Ce dernier était l'allié de Grégoire III, pape animé d'une haine particulièrement violente à l'égard des Lombards. En 739, Liutprand parvint, non sans peine, à briser la résistance de Spolète et à soumettre ce territoire à sa souveraineté. Il poussa jusqu'à Rome et ravagea le pays. À la fin de la même année, le duc Transamond fut en mesure de reprendre Spolète et d'éliminer le gouverneur que Liutprand y avait installé. Lorsqu'en 740, avec le soutien du pape, le duc lombard Godescalc, un adversaire du roi lombard, obtint la souveraineté sur Bénévent, Liutprand se trouva dans une situation précaire. Pour ne pas perdre l'initiative et faire pression sur le pape Grégoire III, il attaqua l'exarchat et le duché de Rome. L'offensive lombarde sur Rome et l'exarchat de Ravenne achevèrent de troubler la relation romano-byzantine, engendrant une configuration politique triangulaire dans laquelle chaque rapprochement entre deux partenaires devenait une menace pour le troisième. Aussitôt que Rome pressait l'empereur d'enrayer la menace lombarde, elle

du sud, dans: *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge* 116/2 (2004), p. 557–594. – Cet article s'impose comme une relecture critique et nuancée des articles de Milton V. ANASTOS, *The Transfer of Illyricum, Calabria and Sicily to the Jurisdiction of the Patriarchate of Constantinople in 732–733*, dans: *Rivista di Studi Bizantini e Neoellenici* 9 (1957), p. 14–31 et de Venance GRUMEL, *L'annexion de l'Illyricum oriental, de la Sicile et de la Calabre au Patriarcat de Constantinople*, dans: *Recherches de Science Religieuse* 9/40 (1951–1952), p. 191–200. M. V. Anastos soutenait que la confiscation du patrimoine foncier remontait au début de la querelle iconoclaste, entre 726 et 733. V. Grumel avait proposé de voir dans la confiscation de ces territoires une conséquence de la décision d'Étienne II de s'allier aux Francs.

- 33 Thomas F.X. Noble a réaffirmé tout récemment la thèse qu'il avait soutenue en 1984 selon laquelle la rupture de l'antique alliance entre Rome et Constantinople résulterait de la convergence des querelles fiscales et théologiques surgies sous les pontificats de Grégoire II et III. Cf. NOBLE, *The Republic of St. Peter* (voir n. 3), p. 28–40; ID., *Images, Iconoclasm, and the Carolingians* (voir n. 23), p. 126 et n. 42. Les conclusions des travaux de S. Scholz (voir n. 30) et V. Prigent (voir n. 32) nous incitent à nuancer cette affirmation d'autant que les premiers actes significatifs de la volonté pontificale de restituer à Rome son statut d'antique ville impériale en faisant d'elle le siège administratif et religieux de la papauté ne sont pas antérieurs au pontificat d'Étienne II. Cf. DELOGU, *The papacy, Rome and the wider World* (voir n. 13), p. 214.
- 34 NOBLE, *The Republic of St. Peter* (voir n. 3), p. 40–45; Paolo DELOGU, *Lombard and Carolingian Italy*, dans: McKITTERICK (dir.), *History* (voir n. 25), p. 296–297; McCORMICK, *Byzantium and the West 700–900* (voir n. 25), p. 364.

redoutait que Constantinople la sacrifiât pour accommoder les Lombards. Le royaume de Pavie eut vraisemblablement d'intensifs contacts avec Byzance durant la première moitié du VIII^e siècle mais aucune source connue n'en témoigne; seuls les documents attestant les échanges diplomatiques entre la papauté et Byzance ont été conservés.

3. *Carolingiens et Lombards*

Liutprand grandit en exil en Bavière, un duché alors extérieur au royaume franc. En 712, avec l'aide des troupes bavaroises, son père Ansprand renversa le roi Aripert II. En 715, Liutprand épousa Guntrud, une princesse bavaroise agilolfinge³⁵. En 725, il intervint en Bavière avec Charles Martel dans les querelles de successions internes aux Agilolfinges et apporta au duc Hubert le secours nécessaire pour s'imposer face à son oncle Grimoald. De cette guerre, Charles ramena en Francia puis épousa, en secondes noces, la jeune agilolfinge Swanahilde, une étroite parente de l'épouse de Liutprand. Lorsqu'en 736, l'oncle de celle-ci, le duc Odilo, succéda au duc Hubert, le roi lombard et le maire du palais franc s'engagèrent dans une étroite collaboration que la situation géographique et politique de leurs deux royaumes justifiait tout autant que leur parenté. Les territoires non soumis à l'autorité des maires – la Bavière, l'Allemagne, la Bourgogne, la Provence – avaient des frontières communes avec la Lombardie. En outre, la menace des Sarrasins au sud du royaume était omniprésente et le duc de Provence, Maurontius n'avait pas hésité à faire alliance avec les infidèles. Pour conforter cette alliance et neutraliser l'alliance lombardo-bavaroise, Charles Martel envoya Pépin, le fils cadet de son premier mariage, au roi Liutprand, probablement dans le courant de l'année 737. Celui-ci lui coupa les cheveux, en signe d'adoption, avant de le renvoyer en Francia chargé de cadeaux. Ce fut manifestement Charles Martel qui sollicita cette faveur pour son fils auprès du roi des Lombards. En revanche, ce geste permit à Liutprand de rendre publique et solennelle l'alliance franco-lombarde³⁶. Un an plus tard, en 738, les Lombards vinrent au secours de l'armée franque, affaiblie par le détachement d'une part considérable de ses effectifs en Saxe, pour repousser une invasion musulmane en Provence. Cette campagne permit à Charles Martel d'imposer sa souveraineté dans cette région, victoire politique et militaire qu'il n'aurait pu remporter seul. En retour, Liutprand s'assura une plus grande liberté d'action en Italie. Ainsi, le roi des Lombards et le maire du palais franc étaient-ils, dès 738, unis par une double alliance politique et familiale³⁷.

À l'heure où Grégoire III appela Charles Martel à son secours, le sort du duché romain semblait encore étroitement lié à celui de l'Exarchat de Ravenne et de la Pentapole. Si les Lombards venaient à conquérir ces deux derniers territoires, le

35 HAMMER, From »Ducatus« to »Regnum« (voir n. 17), p. 73.

36 Bien que cet événement nous soit rapporté dans un témoignage unique, Paul Diacre, *Historia Langobardorum*, L. VI, c. 53, éd. Georg WAITZ, Hanovre 1878 (MGH SS rer. Germ., 48), p. 183, il n'y a pas de raison de douter de sa véracité. Cf. Jörg JARNUT, Die Adoption Pippins durch König Liutprand und die Italienpolitik Karl Martells, dans: Jörg JARNUT, Ulrich NONN, Michael RICHTER (dir.), *Karl Martell in seiner Zeit*, Sigmaringen 1994 (Beihefte der Francia, 37), p. 217–226; Fouracre, *The Age of Charles Martel* (voir n. 2), p. 158–159.

37 NOBLE, *The Republic of St. Peter* (voir n. 3), p. 45–46.

gouvernement impérial serait définitivement éliminé de l'Italie centrale. En Francia, le maire du palais recherchait l'assurance du maintien de son autorité sur l'ensemble du royaume mérovingien, sans roi depuis le décès de Thierry IV en 737³⁸.

III. Commémoration de l'appel de 739 dans les sources

1. Les sources de l'histoire franque

Notre connaissance de l'histoire politique du VIII^e siècle est essentiellement tributaire des récits véhiculés par trois grandes chroniques contemporaines. L'orientation historiographique de notre propos nécessite un rapide passage en revue des principales caractéristiques de chacun de ces textes ainsi qu'un exposé succinct des conclusions de quelques récents travaux consacrés au contexte de leur élaboration.

a. Les continuations de la chronique de Frédégaire ou l'*Historia vel Gesta Francorum* de Childebrand et Nibelung

Histoire politique et militaire largement dominée par le récit des exploits des Pipinides de 642 à 768, les continuations de la chronique dite «de Frédégaire» figurent très fréquemment dans la tradition manuscrite à la suite d'une *Historia Francorum* mérovingienne anonyme abusivement attribuée à Frédégaire depuis le XVI^e siècle; elles doivent leur dénomination à cette particularité codicologique. Ces continuations se sont imposées par leur propos comme l'histoire de la lignée arnulfiennne, soit celle des descendants d'Arnulf de Metz dont le fils, Ansegisel, épousa Begge, la fille de Pépin I^{er}. Les noms des commanditaires de cette chronique – Childebrand, l'oncle de Pépin, puis son fils Nibelung – sont donnés dans le colophon d'un manuscrit rémois de la fin du IX^e, voire du début du X^e siècle (Vatican, Bibl. Apost., Reg. Lat. 213).

Durant plus d'un siècle, le schéma hypothétique retenu pour la composition de ces continuations fut celui de Bruno Krusch qui avait proposé une division en cinq sections correspondant à chacun des stades successifs de prolongation de la chronique – respectivement les c. 1–10 (a. 642–720); c. 11–17 (a. 720–735); c. 18–21 (a. 735–739); c. 22–33 (a. 739–751); c. 34–54 (a. 751–768). L'éditeur allemand distinguait trois continuations (c. 11–17, c. 18–33 et c. 34–54), précédées d'une transition rapidement rédigée entre la vieille chronique et la première continuation (c. 1–10)³⁹. Une récente étude critique de Roger Collins a mis en exergue un important travail de remaniement de la partie empruntée au *Liber historiae Francorum*, une grande confusion de dates, quelques graves erreurs chronologiques et de nombreuses omissions, arguments propices à l'affirmation d'une orientation politique partisane de ce récit

38 Matthias BECHER, Eine Reise nach Rom, ein Hilferuf und ein Reich ohne König. Bonifatius in den letzten Jahren Karl Martells, dans: Franz J. FELTEN, Jörg JARNUT, Lutz E. VON PADBERG (dir.), Bonifatius. Leben und Nachwirken (754–2004). Die Gestaltung des christlichen Europa im Frühmittelalter, Mayence 2007, p. 231–253.

39 Dans l'attente de la nouvelle édition de cette chronique réclamée par COLLINS, Die Fredegar-Chroniken (voir n. 4), p. 6–7, nous restons tributaire de l'édition des Monumenta Germaniae Historica: Chronicarum quae dicuntur Fredegarii scholastici libri IV. Continuationes, éd. Bruno KRUSCH, dans: Fredegarii et aliorum Chronica. Vitae sanctorum, Hanovre 1888 (MGH SS rer. Merov., 2), p. 168–193.

très favorable à Pépin⁴⁰. À l'appui du colophon du manuscrit rémois, ces remarques ont conduit Roger Collins à reconsidérer l'hypothèse généralement retenue d'une compilation de la continuation carolingienne de l'histoire des Francs en deux temps, qui justifiait la distinction de deux continuations. Il plaide désormais de manière tout à fait convaincante en vue de l'abandon de l'idée d'une continuation au VIII^e siècle de la chronique du VII^e siècle. La rédaction d'une nouvelle histoire des Francs, puisant l'essentiel de son information dans la chronique dite de Frédégaire, aurait été supervisée par l'oncle de Pépin à l'occasion du changement de dynastie de 751 (c. 1–33). Cette *Historia vel Gesta Francorum* aurait été continuée et probablement remaniée (c. 34–54) quelques décennies tard sous le patronage du fils de Childebrand, Nibelung († 791)⁴¹. La surprenante erreur de datation du décès de Pépin III dans l'ultime paragraphe de la continuation par Nibelung (18 septembre 768 au lieu du 24) et l'apparente neutralité du témoignage des faits et gestes de Tassilon ont conduit Roger Collins à suggérer une rédaction de cette deuxième partie bien après 768 mais avant 788, date de la déposition de Tassilon par Charlemagne; l'année 787 est un *terminus ad quem* vraisemblable⁴². Par ailleurs, Roger Collins a fait remarquer qu'en affirmant que Didier avait été désigné roi des Lombards avec le consentement de Pépin, Nibelung suggérait que les Francs dominaient déjà les Lombards du temps de ce roi puisqu'ils avaient un droit de regard dans la désignation de leur souverain. Il y a vu un indice en faveur d'une rédaction de cette continuation de la chronique de Childebrand après que Charles eût coiffé la couronne royale lombarde. Cette hypothèse, que nous faisons nôtre, suppose le *terminus a quo* de 774⁴³.

40 COLLINS, Die Fredegar-Chroniken (voir n. 4).

41 La désignation de cette nouvelle chronique par les termes *Historia vel Gesta Francorum* trouve sa justification dans le colophon rémois. Cf. *ibid.*, p. 5.

42 *Ibid.*, p. 89–92.

43 Dans un premier temps, Roger Collins avait plaidé pour une rédaction de la deuxième continuation contemporaine des faits et suggéré que cette œuvre avait été brutalement interrompue après 768 en suite de la disgrâce de Nibelung, en qui il voyait un partisan de Carloman dans le conflit qui opposait le cadet de Pépin à son frère Charles. Cf. Roger COLLINS, Fredegar, dans: Patrick GEARY (dir.), *Authors of the Middle Ages. Historical and Religious Writers of the Latin West*, vol. 4/13, Aldershot 1996, p. 73–138. – En 1997, Rosamond McKitterick émit l'hypothèse d'une rédaction des deux continuations entre 768 et 786 par un même personnage, partisan précoce du mouvement de légitimation du pouvoir des Carolingiens. Allant à l'encontre des conclusions généralement admises de Roger Collins, cette nouvelle hypothèse de rédaction n'a pas convaincu les spécialistes du haut Moyen Âge qui restent attachés à l'idée d'une distinction stylistique entre les deux continuations. Toutefois, il faut noter que les dernières hypothèses de datation de Roger Collins ne sont plus en contradiction avec celle de Rosamond McKitterick qui plaida, dès 1997, pour une rédaction unique des deux continuations entre 768 et 786. Cf. McKITTERICK, *Constructing the Past* (voir n. 4), p. 114, n. 56. L'auteur est revenu sur cette hypothèse dans le cadre d'une recherche sur les origines de la royauté carolingienne. Cf. EAD., *Die Anfänge des karolingischen Königtums und die Annales Regni Francorum*, dans: Walter POHL, Max DIESENBERGER (dir.), *Integration und Herrschaft. Ethnische Identitäten und soziale Organisation im Frühmittelalter*, Vienne 2002 (Österreichische Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-Historische Klasse, Denkschriften, 301; Forschungen zur Geschichte des Mittelalters, 3), p. 155–156. Pour un exposé récent et systématique de sa position, voir EAD., *History and Memory* (voir n. 4), p. 138–140.

b. Les *Annales regni Francorum*⁴⁴

Les *Annales regni Francorum* (*ARF*) se sont imposées comme la plus importante et la plus influente des histoires du royaume franc aux temps des premiers Carolingiens, de la mort de Charles Martel à l'année 829. Elles présentent un caractère composite. À l'heure actuelle, on tient pour vraisemblable que ces annales ont été rédigées en différentes phases et non pas compilées année après année ainsi qu'on l'a longtemps cru. Une étude attentive du groupement des années et des dates de compilation laisse entrevoir des intentions politiques assez nettes qui pourraient témoigner en faveur d'une écriture à plusieurs mains. La rédaction des *ARF* aurait été entamée vers 787. Inaugurée par la mention du décès de Charles Martel, la première partie, qui couvre les années 741 à 793/95, est incontestablement le fruit de la confrontation d'une tradition orale et écrite. Elle tire ses informations de la mémoire collective, de la correspondance royale et pontificale, des actes diplomatiques et de l'*Historia vel Gesta Francorum* de Childebrand et Nibelung pour les événements antérieurs à 751.

Œuvre majeure de la production historiographique carolingienne, ces annales ont largement contribué à la présentation de la seconde moitié du VIII^e siècle comme époque de développement et de triomphe de la puissance politique franque. Au récit interprétatif des événements, les historiens francs ont préféré la construction d'une histoire du royaume qui serve de justification aux actes des grands et du souverain dans un contexte politique précis. Elles se sont imposées comme le manifeste de l'idéologie politique carolingienne, écho des convictions profondes de l'élite franque.

c. Les *Annales Mettenses priores*⁴⁵

Les *Annales Mettenses priores* (*AMP*) sont avant tout l'histoire d'une famille, celle des Pippinides. Leur originalité réside essentiellement dans la richesse et l'indépendance de leurs informations relatives au temps de Pépin II et des derniers rois mérovingiens ainsi que dans leur souci manifeste d'affirmer la légitimité du pouvoir de Charles Martel. La première partie du récit, qui couvre les années 687 à 805, semble avoir été rédigée vers 805, probablement à l'ombre du couvent de Chelles dont l'abbesse était alors Gisèle, la sœur de Charlemagne⁴⁶. Les *ARF* constituent la principale source de ces annales. Néanmoins, de nombreux récits d'événements ont fait l'objet de modifications et d'ajouts substantiels; les *AMP* proposent fréquemment un point de vue légèrement différent de celui des *ARF*⁴⁷.

44 *Annales regni Francorum* [=ARF], éd. Friedrich KURZE, Hanovre 1895 (MGH SS rer. Germ., 6). – Ce paragraphe puise l'essentiel de ses informations dans les travaux de Rosamond McKitterick: McKITTERICK, *Constructing the Past* (voir n. 43), p. 101–129; EAD., *L'idéologie politique dans l'historiographie carolingienne*, dans: Régine LE JAN (dir.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne* (du début du IX^e siècle aux environs de 920), Villeneuve d'Ascq 1998, p. 59–70; EAD., *History and Memory* (voir n. 4); EAD., *Perceptions of the Past in the Early Middle Ages*, Notre Dame, Indiana 2006; EAD., *Charlemagne* (voir n. 7), p. 31–39.

45 *Annales Mettenses priores* [=AMP], éd. Bernhard VON SIMSON, Hanovre 1905 (MGH SS rer. Germ., 10).

46 Les caractéristiques littéraires laissent supposer d'autres centres de rédaction au nombre desquels on cite Saint-Denis et Metz. Cf. McKITTERICK, *Charlemagne* (voir n. 7), p. 61–62.

47 Les importantes variantes du récit de la succession de Charles Martel dans l'historiographie

Seules la chronique de Childebrand et les *Annales Mettenses priores* reviennent sur les circonstances de l'appel pontifical de 739.

2. L'appel de 739: témoignages des chroniques et annales carolingiennes

Une première version de l'événement nous est donnée par les historiographes et annalistes carolingiens. L'armée royale lombarde assiégeait Rome. Bien que soutenue par les ducs lombards de Spolète et Bénévent, la papauté était incapable de résister à la pression. Convaincu que les troupes impériales ne lui apporteraient aucune aide, Grégoire III se tourna vers la Francia d'où il espérait le salut:

»En outre, en ce temps-là, à deux reprises, le bienheureux pape Grégoire, envoya au dit prince, depuis Rome, le siège de saint Pierre apôtre, les clés du vénérable tombeau avec les chaînes de saint Pierre et une ambassade avec des cadeaux très importants et innombrables, comme on n'en avait jamais ni entendu ni vu auparavant, après avoir conclu préalablement le pacte, qu'il se détournerait du parti impérial et que, par une décision romaine, il s'engagerait en faveur du dit prince Charles. C'est pourquoi, ce même prince reçut cette légation de façon somptueuse et avec des honneurs resplendissants, lui offrit de précieux cadeaux et les dépêcha à Rome, *ad limina sancti Petri et sancti Pauli*, avec une grande récompense, en même temps que ses fideles et ambassadeurs, Grimo, abbé du monastère de Corbie et Sigebert, un reclus de la basilique du saint martyr Denis⁴⁸.«

Childebrand affirme la venue de deux ambassades romaines en Francia à une époque qui, replacée dans le contexte de la chronique, correspond à l'année 739. La première apporta au *princeps* Charles Martel les clés du tombeau de Pierre; la seconde, de précieux cadeaux. L'une des deux aurait également apporté la proposition des Romains de se détourner de l'autorité impériale au profit de celle des Francs⁴⁹. Le

carolingienne sont un bel exemple de »construction du passé« au gré de l'évolution de l'idéologie royale. Cf. Matthias BECHER, Eine verschleierte Krise. Die Nachfolge Karl Martells 741 und die Anfänge der karolingischen Hofgeschichtsschreibung, dans: LAUDAGE (dir.), Von Fakten und Fiktionen (voir n. 1) p. 95–134. – Par l'expression »construction du passé«, Rosamond McKitterick désigne »une création de récits d'événements passés faisant appel au souvenir mais où s'opère une sélection en fonction de modalités particulières, par la suite acceptées et partagées par le groupe.« Cf. MCKITTERICK, L'idéologie politique dans l'historiographie carolingienne (voir n. 44), p. 69.

48 *Eo etenim tempore bis a Roma sede sancti Petri apostoli beatus papa Gregorius claves venerandi sepulchri cum vincula sancti Petri et muneribus magnis et infinitis legationem, quod antea nullis auditis aut visis temporibus fuit, memorato principi destinavit, eo pacto patrato, ut a partibus imperatoris recederet et Romano consulto praefato principe Carlo sanciret. Ipse itaque princeps mirifico atque magnifico honore ipsam legationem recepit, munera praetiosa contulit atque cum magno praemio cum suis sodalibus missa, Grimone abbati Corbeinsis monasterio et Sigoberto recluso basilicae sancti Dionisii martyris, itemque Roma limina sancti Petri et sancti Pauli destinavit.* *Chronicarum ... Continuationes*, § 22 (voir n. 39), p. 178, l. 25–p. 179, l. 7.

49 La traduction de la phrase *Romano consulto praefato principe Carlo sanciret* a fait l'objet d'un important débat portant sur la signification à donner aux termes *consulto* et *sancire*. *Consulto* a longtemps été pris pour une forme corrompue ou une mauvaise lecture de *consulatus*, ce qui

maire du palais renvoya l'ambassade romaine avec des cadeaux somptueux accompagnée de deux de ses fidèles, l'abbé Grimo et le reclus Sigebert.

Une cinquantaine d'années plus tard, à l'ombre de l'abbaye de Chelles, on rapporta l'événement en ces termes :

»En l'an DCCXLI ... le prince Charles reçut, par deux fois dans la même année, une ambassade du bienheureux pape Grégoire envoyée depuis le siège apostolique. Ceux-ci [les ambassadeurs] lui offrirent les clés du vénérable sépulcre du prince des apôtres Pierre ainsi que ses précieux liens apportés avec d'importants cadeaux, ce qui ne fut jamais envoyé auparavant à aucun prince des Francs par quelque évêque de Rome que ce fût. Le dit pape Grégoire lui envoya aussi une lettre avec un décret des princes des Romains parce que le peuple romain, ayant délaissé la domination impériale, aurait voulu s'en remettre à sa défense et à son invincible bonté. Tout ceci ayant été contrebalancé avec joie et action de grâce au Seigneur, lui-même [Charles] envoya ces mêmes légats chez eux avec de plus importants cadeaux. Dans la même année, il envoya aussi des ecclésiastiques de ses fidèles aux portes (*ad limina*) du bienheureux Pierre, prince des apôtres, avec d'importants cadeaux, à savoir Grimo, abbé du monastère de Corbie et Sigebert, reclus de la basilique du martyr Denis et par ceux-ci, il adressa en réponse au dit évêque par écrit toutes les choses qui avaient été examinées par lui⁵⁰.«

permettait de comprendre que le pape avait voulu transmettre le consulat romain au prince franc. Eduard Hlawitschka pensa, au contraire, à rapprocher *consultum* de l'idée de l'antique *Senatus consultum* et de traduire : »et il confirma solennellement la conclusion de la discussion romaine au dit prince Charles.« Cf. Eduard HLAWITSCHKA, Karl Martell, das Römische Konsulat und der Römische Senat. Zur Interpretation von Fredegarii continuatio cap. 22, dans : Werner BESCH et al. (dir.), Die Stadt in der europäischen Geschichte: Festschrift Edith Ennen, Bonn 1972, p. 74–90; réimpr. Id., Stirps regia. Forschungen zu Königtum und Führungsschichten im früheren Mittelalter. Ausgewählte Aufsätze, Frankfurt/M., Berne, New York, Paris 1988, p. 105–121. Peter Classen revint sur l'idée d'une corruption du mot et proposa de lire *consolatio*, qui signifie conseil, défense et obstination du fort pour les faibles. Cf. Peter CLASSEN, Italien zwischen Byzanz und dem Frankenreich, dans : Nascità dell'Europa de Europa carolingia: un'equazione da verificare, t. 2, Spolète 1981 (Settimane di Studio del Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo, 27), p. 943–949; réimpr. Id., Ausgewählte Aufsätze, Sigmaringen 1983 (Vorträge und Forschungen, 28), p. 100–104. Nous suivons la leçon d'Eduard Hlawitschka, rapprochant le terme *consultum* de l'idée de l'antique *Senatus consultum* et le verbe *sancire* de celle d'une confirmation, d'un engagement du souverain retrouvé dans les documents diplomatiques. Pour un résumé de ces débats, voir BECHER, Eine Reise nach Rom (voir n. 38), p. 246.

- 50 *Anno DCCXLI. Carolus princeps, [...] bis eodem anno legationem beatissimi papae Gregorii ab apostolica sede directam suscepit. Qui sibi claves venerandi sepulchri principis apostolorum Petri eiusdemque pretiosa vincula cum muneribus magnis delatis obtulerunt, quod antea nulli Francorum principi a quolibet presule Romanae urbis directum fuit. Epistolam quoque decreto Romanorum principum sibi predictus presul Gregorius miserat, quod sese populus Romanus, relicta imperatoris dominatione, ad suam defensionem et invictam clementiam convertere voluisset. Ipse vero, his omnibus cum gaudio et gratiarum actione Domino repensis, cum maioribus muneribus ipsos legatos ad propria dirigebat. Viros quoque religiosos ex suis fidelibus cum magnis muneribus ad limina beati Petri apostolorum principis anno eodem dirigit. Grimonem scilicet Corbiensis monasterii abbatem et Sigibertum reclusum basilicae sancti Dionisii martiris, et per eos omnia in responsis quae sibi visa fuerant memorato presuli scriptisque epistolis destinavit.* AMP (voir n. 45), p. 30, l. 21–p. 31, l. 14.

La comparaison de ce texte avec le précédent fait apparaître quelques nuances subtiles et pourtant lourdes de conséquences. L'un et l'autre font état de l'arrivée de deux ambassades dans le courant de la même année: une première avec les clés et les liens de saint Pierre, une seconde avec une lettre et la fameuse proposition d'alliance. Par contre, évoquant cette dernière, l'historiographe engagé par Childebrand avait eu recours au subjonctif parfait, sous-entendant la potentialité, tandis que le témoignage des *Annales Mettenses priores* est rédigé au subjonctif plus-que-parfait (*voluisset*), supposant une condition irréaliste. Nous comprenons que Grégoire III aurait voulu s'allier au maire du palais mais que ce dernier refusa. En outre, le récit des *AMP* suggère que les Romains avaient déjà délaissé l'autorité impériale alors que cette rupture d'alliance romano-byzantine passait pour n'être qu'un projet dans la chronique de Childebrand. Enfin, les *Annales Mettenses priores* prennent leur distance d'avec l'autre chronique franque en différant le départ des messagers du maire du palais. Le texte est très clair: selon la version du récit rédigée à l'aube du IX^e siècle, Grimo et Sigebert se seraient rendus à Rome, plus tard dans l'année, après une mûre réflexion de Charles Martel.

3. Le témoignage du Codex Carolinus

Le *Codex Carolinus* s'ouvre sur deux lettres du pape Grégoire III au maire du palais, Charles Martel, datables par leur contenu des années 739–740. Dans l'adresse, l'évêque de Rome qualifie le Pippinide de *subregulus*. Ces deux documents contiennent les plus anciennes attestations d'un titre quasi-royal conféré à un prince franc⁵¹. Loin d'être péjorative, cette titulature s'explique par le statut particulier de Charles Martel qui, depuis le décès du Mérovingien Thierry IV, détenait effectivement le pouvoir royal. Grégoire III suggérait ainsi la supériorité du maire du palais sur les ducs des autres régions d'Europe occidentale⁵². Ces deux lettres sont, à première vue, en concordance parfaite avec les témoignages des historiographes carolingiens qui font état de deux ambassades porteuses d'un message écrit. Toutefois, à la lecture de la plus ancienne de ces deux lettres (*CC1*), il devient évident qu'elle ne fut pas la première⁵³. Non seulement Grégoire III entame son message par une référence à un précédent courrier⁵⁴ mais, en outre, il fait allusion à la présence à Rome d'un messenger franc, ce

51 Cet aspect de la politique pontificale pourrait, à lui seul, justifier le choix de Charlemagne d'inaugurer le *Codex Carolinus* avec les lettres de 739 qui sont probablement les premières à avoir prêté à Charles Martel un titre différent de celui des chefs d'Aquitaine et de Bavière.

52 HEIDRICH, *Titulatur und Urkunden* (voir n. 22), p. 99–100. Matthias Becher a récemment suggéré que le pape aurait, par l'octroi de ce terme, signifié à Charles Martel la capacité pontificale à légitimer son pouvoir au cas où il souhaiterait s'emparer de la couronne mérovingienne. Cf. BECHER, *Eine Reise nach Rom* (voir n. 38). Notons à ce propos que, supervisant la rédaction de la chronique après le coup d'État de 751, Childebrand laissa à Charles Martel le titre de *princeps* alors que les lettres pontificales auraient aisément justifié qu'il fut désigné comme *subregulus*.

53 Cette évidence semble avoir échappé à la vigilance de NOBLE, *The Republic of St. Peter* (voir n. 3), p. 44–45.

54 *Ob nimium dolorem cordis et lacrimas iterata viciae tuae excellentiae necessarium duximus scribendum confidentes, te esse amatorem filium beati Petri principis apostolorum et nostrum, et quod pro eius reverencia nostris oboedias mandatis ad defendendam ecclesiam Dei et peculiarem populum: quia iam persecucionem et oppressionem gentis Langobardorum sufferere non possumus.* *CC1* (voir n. 21), p. 476, l. 27–p. 477, l. 2.

qui nous incite à penser que cette lettre inaugurale du *Codex Carolinus* dut être rapportée à Charles Martel par un retour d'ambassade⁵⁵; les négociations étaient déjà entamées. Le contenu de cette première lettre ne nous permet pas d'affirmer que le pape avait déjà eu connaissance de l'alliance franco-lombarde. Toutefois, au vu de la connaissance que le pape avait de la situation en Francia, notamment entretenue par les rapports des missionnaires en activité dans le royaume mérovingien, il serait étonnant qu'il n'en ait pas été averti⁵⁶. Le sentiment d'isolement du pape, feint ou ressenti, s'exprime déjà très nettement. Grégoire semble convaincu que les Lombards ont redoublé leurs offensives après avoir appris que la papauté comptait sur les Francs pour lui porter secours⁵⁷. Probablement, tenons-nous, dans ces mots, un indice de la crainte du pape de ne pas être secouru par les Francs. Grégoire III était en quête d'arguments favorables à une rupture, voire à un retournement d'alliance. Évoquant le pillage des sanctuaires romains qui ont vu la disparition des luminaires offerts notamment par des membres de la famille des Pippinides, il semble avoir cru que l'énumération de certains dégâts causés par les assiégeants pourrait émouvoir les Francs⁵⁸. Ce n'est pas le territoire impérial mais l'Église que le pape souhaitait voir défendue. Successeur du prince des apôtres, Grégoire III considérait Rome comme le territoire de saint Pierre; c'est d'ailleurs en son nom et non en celui de l'empereur qu'il s'adressait aux Francs⁵⁹. Il conclut son plaidoyer en soulignant l'importance que représentait la défense de l'Église pour prouver sa foi aux yeux de tous et mériter ainsi la vie éternelle, juste récompense des bons services rendus à saint Pierre et à son peuple⁶⁰.

Un nouveau pillage de Rome incita Grégoire III à réécrire au maire du palais quelques mois plus tard, dans le courant de l'hiver 739–740 (CC2)⁶¹. Cette deuxième lettre se distingue de la précédente par le ton de reproche sur lequel elle a été rédigée. Le pape sait désormais pertinemment que Charles Martel et Liutprand ont fait alliance et qu'en vertu de ce pacte, le maire du palais n'a pas l'intention d'empêcher les campagnes expansionnistes des Lombards en Italie⁶². Par conséquent, il rend Charles

55 Ibid., p. 477, l. 7–8.

56 La question de savoir qui suggéra au pape de faire appel aux Francs a été soulevée par plusieurs chercheurs. Il est probable que Boniface ne fut pas étranger à cette affaire. Cf. BECHER, *Eine Reise nach Rom* (voir n. 38); NOBLE, *The Republic of St. Peter* (voir n. 3), p. 46.

57 Texte cité supra, n. 54. – Ce qui a permis à Paul FOURACRE, *The Age of Charles Martel* (voir n. 2), p. 159 d'affirmer que ce fut l'alliance franco-lombarde qui incita la papauté à formuler sa proposition au leader franc.

58 Des luminaires donnés par les ancêtres de Charles Martel figuraient parmi les objets volés et détruits, cf. supra, n. 21.

59 NOBLE, *The Republic of St. Peter* (voir n. 3), p. 44–45.

60 CC1 (voir n. 21), p. 477, l. 9–14; SCHOLZ, *Politik – Selbstverständnis – Selbstdarstellung* (voir n. 26), p. 46. Cette injonction au nom de saint Pierre vient à l'appui de l'affirmation de P. Delogu selon laquelle, durant la première moitié du VIII^e siècle, les Francs étaient déjà enclins à reconnaître l'autorité de saint Pierre et de son vicaire le pape. Cf. DELOGU, *The papacy, Rome and the wider World* (voir n. 13), p. 213.

61 GUNDLACH (éd.), *Codex Carolinus* (voir n. 5), L. 2 (= CC2), p. 477–479. Sur la date de cette lettre: NOBLE, *The Republic of St. Peter* (voir n. 3), p. 45, n. 151.

62 *Et nulla nobis apud te excellentissime fili, refugium facientibus, pervenit actenus consolacio; sed ut conspicimus – dum indultum a vobis eisdem regibus est mocione faciendi – quod eorum falsa suggestio plus quam nostra veritas apud vobis recepta est.* CC2 (voir n. 61), p. 477, l. 33–36.

Martel responsable du redoublement des offensives lombardes qui ont considérablement appauvri les territoires romains et, plus largement, byzantins; il estime que ces agressions ont été rendues possibles par l'indifférence et la non-intervention du maire du palais⁶³. Très ouvertement blessé de ne pas avoir été préféré aux Lombards, il substitue un argument moral et spirituel majeur aux motivations politiques et matérielles précédemment avancées: le devoir de défendre l'Église et le peuple de Dieu qui incombe aux princes chrétiens en signe du respect dû au prince des apôtres⁶⁴. Il exhorte le maire du palais à renoncer à l'alliance qui l'unit à Liutprand et Hildprand, à les chasser de Rome pour ramener les Lombards dans leurs frontières antérieures⁶⁵. Grégoire III ne désespère pas de détourner les Francs de leur alliance; il n'hésite pas à semer le doute sur la sincérité de cette relation⁶⁶. Il tente de convaincre Charles Martel qu'il a été trompé, que les motifs avancés par Liutprand pour justifier ses campagnes étaient fallacieux et expose en détails sa propre version des événements⁶⁷. De toute évidence, ce récit pontifical n'eut d'autre intention que celle de contrecarrer la version lombarde des faits dont Pépin avait dû être informé par ailleurs⁶⁸. On peut y voir une réponse au récit de l'ambassadeur franc, Anthat, peut-être venu à Rome plaider la cause des Lombards⁶⁹. Grégoire III cherche à justifier l'alliance spoletto-romano-bénéventine, scellée en 738, en accusant les Lombards de désinformation; cette deuxième lettre regorge d'allusions aux mensonges, tromperies et faux conseils dont Liutprand et Hildprand auraient usé pour s'assurer le soutien de Charles Martel. Nonobstant leur mutuelle méfiance, les deux parties apparaissent soucieuses de maintenir de bonnes relations; la présence d'un messenger franc à Rome l'atteste. Le pape n'a pas perdu tout espoir d'être entendu mais, bien conscient que le témoignage d'Anthat ne suffira pas, il propose qu'une nouvelle ambassade franque vienne, à nouveau, constater la situation désastreuse du duché de Rome⁷⁰.

En un an, le pape a considérablement augmenté le poids de l'engagement moral et spirituel du maire du palais envers le prince des apôtres. Si Charles veut obtenir le salut de son âme pour lui et les siens, il doit désormais renoncer à son alliance politique et venir au secours de Rome. La défense de l'Église n'est plus un moyen d'acquérir la vie éternelle; c'est la condition *sine qua non* pour accéder au Royaume céleste dont seul saint Pierre a le pouvoir d'ouvrir ou de fermer les portes⁷¹. En contrepartie, Grégoire III s'engage à prier pour lui⁷². On ne trouve dans l'offre pon-

63 CC2 (voir n. 61), p. 477, l. 24–32.

64 Ibid., p. 478, l. 1–3.

65 *Sed ortamur bonitatem tuam coram Domino et eius terribili iudicio, christianissime fili, ut propter Deum et animae tuae salutem subvenias aeclesie sancti Petri et eius peculiari populo, eosdemque reges sub nimia celeritate refutes et a nobis repellas et iubeas eos ad propria reverti.* Ibid., p. 478, l. 26–29.

66 Ibid., p. 477, l. 36–38.

67 Ibid., p. 478, l. 6–20.

68 Cette hypothèse avait déjà été formulée dans JARNUT, *Die Adoption Pippins durch König Liutprand* (voir n. 36), p. 222.

69 CC2 (voir n. 61), p. 479, l. 6. Cet Anthat est totalement inconnu par ailleurs. Cf. HACK, *Codex Carolinus* (voir n. 5), vol. 2, p. 991; NOBLE, *The Republic of St. Peter* (voir n. 3), p. 46.

70 CC2 (voir n. 61), p. 478, l. 21–25.

71 *Non despicias deprecationem meam nequae claudas aures tuas a postulacione mea: sic non tibi ipse princeps apostolorum claudat caelestia regna.* Ibid., p. 478, l. 29–30.

72 Ibid., p. 479, l. 8–11.

tificale, aucune compensation immédiate, aucune récompense terrestre⁷³. Cette proposition pontificale d'engagement mutuel au nom de saint Pierre s'impose à nous comme une invitation, sous la menace, à sceller une alliance spirituelle et non politique⁷⁴. L'autorité de saint Pierre aurait dû suffire à convaincre Charles Martel d'accepter. De toute évidence, le pape entendait rester indépendant tout en ayant à sa disposition, une vaillante armée capable de défendre l'Église, »par amour pour elle«⁷⁵. Plus qu'un appel à l'aide, cette seconde lettre fut donc un rappel à l'ordre menaçant adressé à un prince qui se disait chrétien par l'intercesseur auprès de Dieu sur terre.

4. Confrontation des témoignages

Une comparaison des récits de la chronique de Childebrand et des *AMP* fait apparaître, dans les détails comme dans l'interprétation des événements, des différences flagrantes sans qu'aucune de ces deux sources ne soit en mesure de prétendre à davantage d'objectivité ou d'indépendance. Que la chronique de Childebrand soit la seule contemporaine des événements qui jalonnèrent le gouvernement de Charles Martel ne suffit pas à la rendre plus crédible. Rédigée par l'oncle de Pépin III, elle trahit un incontestable engagement pro-carolingien⁷⁶.

De la confrontation du témoignage des sources narratives et épistolaires, nous déduisons que le pape dût envoyer une première lettre, malheureusement perdue, au maire du palais, lors des premiers grands assauts lombards, à savoir dans le courant de l'année 739. Probablement espérait-il alors que Charles ne cautionnerait pas les campagnes lombardes d'expansion en Italie. La deuxième lettre du *Codex Carolinus* mentionne une précédente ambassade, qui conformément aux témoignages de nos deux sources narratives, apporta en Francia un fragment des liens et les clés du tombeau de saint Pierre⁷⁷.

73 Selon Matthias Becher, le pape n'a pu croire sérieusement que le maire du palais reviendrait sur ses alliances antérieures sans contrepartie. L'historien pense que Grégoire III a dû s'interroger sur ce qu'il avait à offrir à Charles Martel et tenir compte, dans ses calculs, des souhaits et des objectifs du maire du palais. Il suppose que Grégoire III a joué sur ce point faible – peut-être influencé par Boniface – pour prouver au maire du palais que le représentant de saint Pierre sur terre était plus à même de légitimer le pouvoir des Pippinides que l'accord des Mérovingiens ou qu'une alliance avec le roi des Lombards. Cf. BECHER, *Eine Reise nach Rom* (voir n. 38). Le ton de la deuxième lettre semble peu compatible avec une telle offre. Ainsi que Matthias Becher l'a conclu, si cette proposition a réellement été formulée, il est un fait certain que Charles Martel n'y a pas répondu favorablement.

74 Charles Martel pourrait avoir été le premier à être qualifié d'«ami» ou de «fils de saint Pierre». Ce titre semble n'avoir jamais été donné à qui que ce soit auparavant, pas même à un empereur. Cf. SCHOLZ, *Politik – Selbstverständnis – Selbstdarstellung* (voir n. 26), p. 46–51. L'empereur ne reconnaissant pas la primauté apostolique de Pierre, un tel titre ne lui aurait d'ailleurs pas convenu.

75 On retrouvera cette même idée dans les écrits du pape Zacharie qui contribua à affermir, dans la pensée des Francs, le lien entre prière et succès militaire. Cf. Stuart AIRLIE, *The Frankish Aristocracy as Supporters and Opponents of Boniface*, dans: FELTEN, JARNUT, VON PADBERG (dir.), *Bonifatius* (voir n. 38), p. 255–269.

76 COLLINS, *Die Fredegar-Chroniken* (voir n. 40), p. 94.

77 *Conjuro te in Deum vivum et verum et ipsas sacratissimas claves confessionis beati Petri, quas vobis ad rogum direximus*. CC2 (voir n. 61), p. 478, l. 30–479, l. 1.

L'envoi des clés et des chaînes de saint Pierre, loin d'être tombé dans l'oubli, a marqué la mémoire collective franque; il est rapporté dans les annales et les chroniques franques⁷⁸. Que la première lettre du *Codex Carolinus* ne fasse aucune allusion à cet envoi nous conforte dans l'idée que ces précieuses reliques furent apportées par la première ambassade.

Grégoire III a appelé les Francs à délivrer Rome des Lombards. Nul n'envisage désormais de contester ce fait, nonobstant le voile que les historiographes carolingiens ont jeté sur cette affaire. La tentative pontificale de détourner Charles Martel de son engagement envers Liutprand a été passée sous silence dans les deux chroniques du royaume franc qui commémorent le souvenir de la venue de l'ambassade romaine de 739. Childebrand, témoin de l'événement, a pris soin d'enfouir ce souvenir en supervisant la rédaction d'une chronique du royaume franc dont les Lombards sont absents. S'inspirant de cette chronique, l'auteur des *AMP* n'a pas agi autrement. Les raisons du choix de cette version des faits constituent, avec la proposition d'abandon de l'alliance romano-byzantine, l'objet des principales questions d'interprétation laissées en suspens. Si les Romains ont effectivement proposé aux Francs d'abandonner le parti impérial pour s'en remettre à eux, ils n'ont pu le faire qu'oralement ou dans la lettre, aujourd'hui perdue, qu'apporta la première ambassade⁷⁹. On tient aujourd'hui pour vraisemblable qu'après la réconciliation de Grégoire II et de Léon III, la papauté témoigna une certaine loyauté à Constantinople, jusqu'à l'usurpation d'Artabasde⁸⁰. La prise de distance de Rome à l'égard de Byzance est manifeste dans les lettres pontificales mais elle n'atteste pas pour autant la rupture politique. Certes, c'est en son nom propre, non en celui de l'empereur, que Grégoire III fit appel aux Francs mais ses arguments comme ses conditions étaient d'ordre exclusivement spirituel. La demande de soutien militaire est manifeste mais rien ne nous permet d'affirmer que l'idée d'une alliance franco-romaine a germé en réaction contre la politique impériale. On connaît d'autres cas de recours des empereurs byzantins aux rois dit «barbares» d'Occident par l'intermédiaire des papes⁸¹. Par l'usage du subjonctif plus-que-parfait, l'auteur des *Annales Mettenses priores* suggéra que la proposition d'alliance franco-romaine contre Constantinople n'avait pas abouti; il se garda de préciser les motifs de ce refus. Cet amendement du début du IX^e siècle suffit à mettre en cause la version officielle de la cour; il trahit une «réécriture» de l'événement. Cette seule subtilité grammaticale témoigne de l'embarras de l'auteur au moment de justifier le va-et-vient diplomatique entre Rome et la Francia. Le *Codex Carolinus* avait été compilé une dizaine d'années auparavant. Probablement cette entreprise de restauration des lettres avait-elle alors ravivé de vieux souvenirs à la cour⁸²; les motiva-

78 Cet envoi est d'autant plus remarquable qu'à l'époque, la papauté refusait encore l'envoi de reliques corporelles des saints romains. Cf. supra, n. 15.

79 La première lettre conservée – soit la seconde qui fut envoyée par Grégoire III à Charles Martel – fait état d'un message oral dont les légats pontificaux auraient été porteurs mais le contexte de la lettre laisse penser que ce message concernait plutôt des détails relatifs à l'état de destruction de la ville par les Lombards. Cf. CC1 (voir n. 54), p. 577, l. 7–8.

80 Cf. supra, p. 6.

81 Il n'est pas impossible non plus qu'Étienne II se soit rendu en Francia en 754 sur une suggestion impériale. Ce que l'empereur ignorait c'est que le pape ferait personnellement alliance avec les Francs!

82 Cf. supra, n. 6.

tions pontificales sont très clairement exprimées dans les deux lettres de Grégoire III à Charles Martel et n'accordent aucune place au doute. Les *AMP* furent rédigées au lendemain de la *renovatio imperii*. Depuis une dizaine d'années, les historiographes de la cour s'employaient à démontrer la légitimité ancestrale de la dynastie carolingienne⁸³. Il fallait inscrire la politique romaine de Charlemagne dans la continuité de celle de son père et de son grand-père ainsi que l'atteste le prologue du *Codex Carolinus*; il fallait souligner l'ancienneté de l'alliance politique entre les Francs et l'évêque de Rome. Le récit de *l'Historia vel Gesta Francorum* de Childebrand et Nibelung, amendé dans les *AMP*, reflète la volonté de l'auteur d'entretenir l'idée que la plus ancienne proposition d'alliance franco-pontificale remontait au temps de Charles Martel. Cette version de l'appel de 739 exempte d'intervention lombarde s'inscrit dans la vaste entreprise carolingienne de «construction du passé»⁸⁴. Même s'il ne croyait plus à cette version des faits, l'historiographe voulait y faire croire.

Nonobstant le zèle des historiens francs, les véritables motifs de l'envoi d'ambasades romaines en Francia en 739 filtrèrent dans l'Empire carolingien. Nous en avons trouvé la trace dans les Gestes des abbés de Fontenelles rédigées au début du règne de Louis le Pieux⁸⁵. Sans ambages, avec un léger anachronisme dans la mention de la «République romaine», ces gestes affirment ce que tous savaient mais qu'aucun n'osait avouer: «À celui-ci [Grégoire II] succéda l'autre Grégoire, un homme d'une admirable sainteté, qui saisissant les clés du tombeau de saint Pierre le prince des apôtres, les envoya au prince Charles, afin qu'il libère la République romaine de l'oppression des Lombards⁸⁶.» L'annaliste de Fontenelle n'aurait pas suivi cette leçon si elle n'avait été avérée par ailleurs. Ce texte est, sans aucun doute, inspiré d'un passage de la Vie de Grégoire III que l'on peut lire dans le *Liber pontificalis*:

»Aux temps de celui-ci [Grégoire III], la province de Rome fut menacée, soumise à la domination par les abominables Lombards et leur roi, Liutprand. [...] Pour cette raison, l'homme de Dieu, accablé de toutes parts par la douleur, s'emparant des clés sacrées de la confession du bienheureux apôtre Pierre, les

83 Le programme historiographique de l'époque témoigne du souci de l'entourage de Charlemagne de mettre définitivement un terme aux contestations de la légitimité de son pouvoir. Paul Fouracre a souligné combien Charlemagne avait dû lutter pour s'affranchir de l'ombre de la dynastie précédente et imposer, par la diffusion d'une histoire autorisée du royaume, l'image d'un roi Pépin sauvant le peuple franc de la décadence des Mérovingiens. Cf. Paul FOURACRE, *The long shadow of the Merovingians*, dans: Johanna STORY (dir.), *Charlemagne. Empire and Society*, Manchester, New York 2005, p. 5–21. Matthias Becher a bien mis en exergue le souci des Carolingiens d'éliminer de la mémoire collective le souvenir de la guerre fratricide qui divisa le *regnum Francorum* au lendemain de la mort de Charles Martel. Cf. BECHER, *Eine verschleierte Krise* (voir n. 47).

84 Sur la notion de «construction du passé», voir supra, n. 47.

85 Wilhelm LEVISON, *Zu den Gesta abbatum Fontanellensium*, dans: *Revue Bénédictine* 46 (1934), p. 241–264.

86 *Cui [Grégoire II] successit alius Gregorius, mirae sanctitatis vir, qui claves ex confessione sancti Petri apostolorum principis accipiens, Carolo principi direxit, ut Romanam rempublicam ab oppressione Longobardorum liberaret.* Chronique des abbés de Fontenelle (Saint-Wandrille), c. 9, éd. Pascal PRADIÉ, Paris 1999 (*Les Classiques de l'Histoire de France au Moyen Âge*, 40), p. 68; éd. Georg PERTZ, dans: *MGH SS*, t. 2, Hanovre 1829, p. 281, l. 42–45.

envoya par la mer, dans les régions de Francia à Charles, seigneur très subtil, qui dirigeait alors le royaume des Francs, par l'intermédiaire de ses messagers, à savoir l'évêque Anastase, très saint homme et le prêtre Sergius, pour qu'ils demandent au dit très excellent Charles qu'il les libère d'une telle oppression des Lombards⁸⁷.«

Cet extrait est, très probablement, une interpolation carolingienne qui date du temps du roi lombard Astulf et du pape Étienne II⁸⁸. Néanmoins, il nous apporte la preuve que les Romains n'ont jamais dissimulé leur souhait de faire alliance avec les Francs contre les Lombards. En outre, il convient de souligner qu'on ne trouve, dans ces lignes, aucune allusion à un détournement de l'alliance romano-impériale. Pourtant, les biographes pontificaux n'ont jamais cherché à cacher les conflits qui opposèrent les évêques de Rome aux empereurs. De toute évidence, malgré la diffusion de plusieurs histoires du royaume franc supervisées par de fidèles partisans, les Carolingiens n'ont pu faire oublier que la papauté avait lancé plusieurs appels à l'aide à leur ancêtre pour se débarrasser des Lombards, selon une chronologie qui semble être la suivante:

- 739: – Les Lombards assiègent Rome.
 – Première ambassade romaine en Francia. Les prêtres Anastase et Sergius apportent à Charles Martel les clés du tombeau de saint Pierre⁸⁹.

87 *Concussa que est provincia Romane dicionis subiecta a nefandis Langobardis seu et rege eorum Liutprando. [...] Pro quo vir Dei undique dolore constrictus sacras claves ex confessione beati Petri apostoli accipiens, partibus Franciae Carolo sagacissimo viro, qui tunc regnum regebat Francorum, navali itinere per missos suos direxit, id est Anastasium sanctissimum virum, episcopum, necnon et Sergium presbiterum, postulandum ad praefato excellentissimo Carolo ut eos a tanta oppressione Langobardorum liberaret.* Vie de Grégoire III, c. XIV, dans: *Liber pontificalis*, éd. L. DUCHESNE (voir n. 15), t. 1, p. 420.

88 Éditeur du *Liber pontificalis*, Louis Duchesne classa en cinq catégories (ABCDE) la vingtaine de manuscrits connus de son temps, ayant une partie commune jusqu'au pontificat d'Étienne II et à l'année 757. Il dégagait une tradition interpolée de l'époque carolingienne en démontrant notamment la méconnaissance de l'auteur de la vie de Grégoire III des événements de 739–741; cette interpolation correspond à la tradition BD. Pour l'éditeur, une version inachevée de la vie de Grégoire III circula rapidement dans l'Église occidentale; son interpolation est le résultat d'un amendement postérieur à sa diffusion. Cf. Louis DUCHESNE, L' historiographie pontificale au VIII^e siècle, dans: *Mélanges de l'École française de Rome* 4/1 (1884), p. 232–273; *Liber pontificalis*, éd. L. DUCHESNE (voir n. 15), t. 1, p. CCXXIII–CCXXV; Cyrille VOGEL, Le *Liber Pontificalis* dans l'édition de Louis Duchesne. État de la question, dans: Monseigneur Duchesne et son temps. Actes du colloque organisé par l'École française de Rome (Palais Farnèse, 23–25 mai 1973), Rome 1975 (Collection de l'École française de Rome, 23), p. 109; McKITTRICK, La place du *Liber pontificalis* dans les genres historiographiques du haut Moyen Âge, dans: François BOUGARD, Michel SOT (dir.), *Liber, Gesta, Histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au XXI^e siècle*, Turnhout 2009, p. 31–35; EAD., History and memory (voir n. 4), p. 145–147. Pour une étude récente de la valeur du témoignage de la Vie de Grégoire III relatif au conflit qui opposa le pape à l'empereur Léon III, voir SCHOLZ, Politik – Selbstverständnis – Selbstdarstellung (voir n. 26), p. 26–36. Le *Liber pontificalis* a parfois été associé aux histoires du royaume franc; cf. McKITTRICK, History and memory (voir n. 4), p. 121–123.

89 Les noms des ambassadeurs romains sont donnés dans un extrait de la Vie de Grégoire III. Cf. *supra*, n. 87.

- Retour de cette ambassade à Rome. L'abbé Grimo et le reclus Sigebert l'accompagnent, porteurs d'un refus diplomatique de Charles Martel⁹⁰.
- Deuxième ambassade romaine. Grimo et/ou Sigebert rapporte la CC1. Grégoire III compte sur le témoignage des messagers francs pour convaincre le roi d'intervenir.

739–740: Charles Martel envoie Anthat plaider la cause des Lombards auprès du pape⁹¹.

740: Anthat rentre en Francia, porteur de la CC2. Grégoire III tente désespérément de rallier Charles à sa cause⁹².

IV. Conclusion

Les récentes recherches consacrées à l'historiographie carolingienne, toutes favorables à une relecture et à une réécriture de l'histoire des Francs, suggèrent, certaines de manière plus catégorique que d'autres, que les chroniqueurs et annalistes de l'époque se sont efforcés de dissimuler les manœuvres, souvent déloyales, qui avaient permis à Pépin et à ses successeurs de s'imposer à la tête du royaume franc. La relecture critique des sources relatives à l'appel pontifical de 739 n'aboutit pas à d'autres conclusions. Charles Martel déclina, peut-être après de mûres réflexions, la proposition d'alliance que lui avait faite Grégoire III. Le maire du palais semble ne jamais avoir eu l'intention de renoncer à son alliance avec les Lombards en faveur de l'évêque de Rome⁹³. Or, on observe qu'aucun chroniqueur n'a commémoré l'alliance franco-lombarde.

Le *Codex Carolinus* contient les seules mentions de l'alliance franco-lombarde de la première moitié du VIII^e siècle qui ont été conservées. La présence, au sein de cette collection épistolaire sélective, de preuves aussi flagrantes de l'échec des premières négociations franco-pontificales est étonnante mais la surprise est de courte durée. L'impression de discordance entre les deux premières lettres et les quatre-vingt-dix-sept suivantes ne survit pas à une lecture assidue et continue du corpus. Le refus d'intervention de Charles Martel est d'autant plus vite oublié qu'il mourut des suites d'une grave maladie peu de temps après l'expédition de la deuxième lettre du *Codex Carolinus*. Le pape Grégoire III et l'empereur Léon III décédèrent la même année.

90 Les noms de ces deux ambassadeurs sont donnés dans les sources narratives carolingiennes. Cf. supra, p. 13.

91 Le nom de cet ambassadeur est donné dans la CC2. Cf. supra, n. 69.

92 Aucune source n'atteste la fin heureuse de ce va-et-vient diplomatique. On constate néanmoins que Liutprand renonça à une nouvelle avancée sur Rome. Cette paix romano-lombarde est traditionnellement attribuée à l'influence de Charles Martel; probablement a-t-il dissuadé Liutprand de poursuivre ses expéditions militaires. Cf. NOBLE, *The Republic of St. Peter* (voir n. 3), p. 46–48; BECHER, *Eine Reise nach Rom* (voir n. 38), p. 252.

93 Pour FOURACRE, *The Age of Charles Martel* (voir n. 2), p. 159, Charles Martel recherchait par l'adoption de Pépin par Liutprand à déjouer les manœuvres des Agilolfinges subordonnées à l'alliance lombarde-bavaroise.

Ces disparitions successives passèrent pour un excellent motif de non-intervention franque en Italie. Charlemagne n'hésita d'ailleurs pas à affirmer, dans la *divisio regnorum* du 6 février 806, qu'avant son père et lui-même, son grand-père, Charles Martel avait secouru la papauté⁹⁴.

Dès lors que ces deux lettres ont été conservées en dépit de leur objet délicat, demeure la question de savoir pourquoi les historiographes royaux dissimulèrent dans leurs œuvres le véritable motif de l'appel pontifical de 739. La réponse est probablement à dégager du contexte de rédaction de la chronique des Francs supervisée par Childebrand. Bien des hypothèses ont été formulées pour tenter de clarifier la situation politique du royaume franc à la veille du coup d'État de 751. Toutes concluent que Pépin n'a pu monter sur le trône sans mécontenter une large part de l'aristocratie franque⁹⁵. En 754, le pape Étienne II vint en Francia pour implorer, une fois de plus, les Francs de lui venir en aide dans la défense de Rome contre les Lombards. Il scella avec Pépin une alliance symbolisée par l'onction conférée à Saint-Denis qui aida la dynastie carolingienne à se maintenir au pouvoir. De toute évidence, ce pacte se fit au détriment de l'amitié franco-lombarde et ce, malgré l'adoption de Pépin lui-même par le roi défunt Liutprand⁹⁶. Cette nouvelle orientation de la politique franque dut décevoir une partie des grands du royaume. Cette inqualifiable trahison, au profit d'intérêts personnels contestés, suscita le malaise chez les historiographes ainsi qu'en témoigne la subtile nuance grammaticale apportée dans les *AMP*. Il était plus simple de raconter que Pépin avait soumis un voisin menaçant séculaire plutôt que d'avouer qu'il avait renié son adoption par le roi lombard et trahi celui qui avait permis à son père d'imposer son autorité en Francia. En justifiant l'appel à l'aide de la papauté de 739 par la volonté de Grégoire III de se détourner du pouvoir impérial, Childebrand présenta Pépin comme celui qui avait favorablement répondu à la demande insistante de la papauté; ainsi le chroniqueur fit-il subtilement l'impasse sur la trahison de l'alliance franco-lombarde dont le nouveau roi venait de se rendre coupable. Cette version »diplomatique« des événements satisfait manifestement la nouvelle dynastie puisqu'elle s'est maintenue, avec quelques nuances, dans la très grande majorité des histoires du royaume franc⁹⁷.

94 *Divisio regnorum*, c. 15, éd. Alfred BORETIUS, dans: MGH Capit., t. 1, Hanovre 1883, p. 129.

95 Cf. CLOSE, *Le sacre de Pépin de 751?* (voir n. 1), p. 836–846.

96 EAD., *In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Débats théologiques et enjeux politiques dans le royaume franc à la veille du couronnement impérial de l'an 800*, thèse de doctorat inédite, Université de Liège, année académique 2006–2007, p. 137–153.

97 L'auteur des *Annales regni Francorum* entama son récit par une brève commémoration du décès de Charles Martel suivie d'une évocation du partage du royaume franc entre Carloman et Pépin, événements auxquels les Lombards furent totalement étrangers. Il consacra les notices des années 741 à 751 au récit des campagnes que les deux fils aînés du maire du palais défunt menèrent à l'intérieur du royaume pour imposer leur autorité. Par conséquent, les Lombards purent être présentés, sans la moindre gêne, dès leur première mention, dans la notice consacrée à l'année 755, comme les adversaires peu craints de l'armée franque. Cf. ARF (voir n. 44), a. 755, p. 12. – Reprenant la version de Childebrand et Nibelung, l'auteur des *AMP* a attendu l'épisode de la fuite de Grifon auprès du roi Aistulf en 751 pour introduire sa première allusion aux Lombards. Cf. *AMP* (voir n. 45), a. 751, p. 43, l. 1.

En 739, la papauté ne pensait pas encore à s'allier politiquement aux Francs et à rompre la relation ancestrale qui l'unissait à l'Empire. Cette assertion est anachronique. Nous y voyons un indice supplémentaire en faveur de l'achèvement de la rédaction de l'*Historia vel Gesta Francorum* non juste après le coup d'État de 751 mais bien après l'onction de 754⁹⁸. Roger Collins a proposé de dater la rédaction de la continuation de cette chronique par Nibelung d'entre 774 et 787⁹⁹. Dans cette hypothèse, rien ne permettait à l'historiographe carolingien de prédire, lors de l'achèvement de l'œuvre de Childebrand vers 755, que son histoire des Francs aurait une suite. En supervisant la mise par écrit des exploits de ses parents jusqu'à l'avènement de son neveu à la royauté, l'oncle de Pépin pensait probablement enterrer définitivement le souvenir d'une alliance politique »nationale« rompue au profit des seuls intérêts de son lignage. C'est bel et bien de l'histoire d'une trahison considérable et lourde de conséquences dont il est ici question.

Lorsque Charlemagne décida de poursuivre l'entreprise paternelle, la situation politique avait suffisamment évolué pour que les Francs osassent prétendre que, du temps de Pépin, les Lombards étaient déjà, de longue date, un peuple soumis à la domination franque. Sans le souci de Charlemagne de restaurer la correspondance échangée entre ses aïeux et les évêques de Rome, l'alliance franco-lombarde aurait pu sombrer dans l'oubli.

98 Pour d'autres arguments en faveur de cette hypothèse, voir: CLOSE, Le sacre de Pépin de 751? (voir n. 1), p. 851–852.

99 COLLINS, Die Fredegar-Chroniken (voir n. 40).